**Compte rendu du séminaire « Innovation »**

**Date** : lundi 28 mars 2022 de 9h00 à 12h00

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Avant l’ouverture des échanges et de la réflexion autour des pistes d’action qui pourraient être inscrites dans le cadre du futur SRDE2I, une présentation succincte des réalisations et des enseignements issus de l’analyse du bilan du SRDE2I est proposée pour ce thème.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’actions en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire dédié à l’innovation, autour des différents enjeux.

1. **Les enjeux spécifiques**

*Enjeu 1. Coordination des acteurs*

Au préalable un des participants a évoqué les instances souvent constituées à des fins de pilotage et qui ne se réunissent jamais.

Fort de ce constat, il est mentionné l’intérêt plutôt de **créer une structure/entité en charge du pilotage de l’innovation**, dite « légère ». Pour un autre participant, la composition de cette instance décisionnaire doit être envisagée de manière paritaire, en assurant un équilibre en termes de représentation des différentes parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l’innovation issue du SRDE2I, cette instance pourra avoir en charge de valider un projet ou non, suivant les orientations du SRDE2I, et ce pour s’assurer de la complémentarité des projets (éviter la dispersion des moyens, et des projets concurrents).

De même, **des indicateurs de suivi dans la mise en œuvre de la politique de l’innovation** pourraient être définis.

Par ailleurs, il est mentionné également l’intérêt de se doter d’une **cartographie des acteurs** pour faciliter l’identification et le rôle de chacun dans la chaine de valeur de l’innovation, aux différents stades de maturité d’un projet. De même, a été mentionnée l’absence des acteurs en charge de la veille et de la sensibilisation.

🡺 Vers une nomenclature de l’innovation.

*Enjeu 2. Priorisation des secteurs d’activité*

Globalement, les participants s’accordent sur **l’intérêt de la spécialisation** pour pouvoir engager des ressources sur un sujet spécifique, « flécher » des instruments financiers, tout en se laissant une « marge » pour d’autres projets.

S’agissant du critère de spécialisation, **certains participants évoquent des enjeux transversaux, plutôt qu’une approche filière : autrement dit, donner la priorité à des projets d’innovation qui participeront au développement durable, à la digitalisation, à la robotisation, ou encore à l’innovation collective.**

D’autres préciseront que **la priorité pourrait être définie à partir du niveau de maturité d’un projet.**

Une réflexion par filière a été tout de même proposée en suggérant un soutien aux filières pour lesquelles il existe de la ressource. L’exemple cité porte sur l’économie culturelle (design, création, innovation audiovisuelle…).

Un autre abordera l’innovation sociale.

Plus globalement, on s’interrogera sur les leviers d’action en matière d’innovation pour les acteurs publics : « comment innove-t-on en tant qu’acteur du secteur public ? »

*Enjeu 3. Favoriser les actions collectives*

Parmi les bonnes pratiques mises en lumière, les participants ont évoqué l’idée de la chaire ou encore **d’un club des dirigeants** de l’innovation (celui de Paris est mentionné pour exemple), qui se réunit une fois par mois pour échanger sur l’innovation.

*Enjeu 4. Envisager des mesures pour le financement*

En matière de financement de l’innovation**, la mise en œuvre du fonds de pré-amorçage** est identifiée comme un levier nécessaire, et acté dans le cadre d’une délibération de l’Assemblée de Corse. Non réalisée, il était prévu le lancement d’une étude dans le but d’en définir les besoins et le contenu ; le dispositif ALZA étant perçu comme un outil complémentaire.

Un autre outil a été mis en avant, le **prêt à taux zéro** accordé aux entreprises sur la thématique de l’innovation par Initiative France ; un outil jugé pertinent pour les besoins insulaires.

Plus globalement, un des intervenants soulignera qu’à l’heure actuelle **la principale difficulté ne porte pas sur le financement mais plutôt sur la masse critique** des entreprises, leur capacité et leur savoir-faire en matière d’innovation (R&D pour ALZA). Il précisera d’ailleurs qu’un certain nombre de dispositifs existent et d’autres encore à mobiliser peut-être (Cf BPI France), l’enjeu résidant alors dans **la visibilité de ces outils financiers et les pistes d’optimisation en la matière.**

🡺 **Elaboration d’une cartographie du financement à l’innovation (portage, accompagnement).**

*Enjeu 5. Promouvoir l’innovation sociale*

L’innovation sociale a pu être abordée sous divers angles :

* **L’équilibre entre les territoires** et l’enjeu autour de la création d’emplois en milieu rural : actions de formation, promotion de nouveaux métiers en milieu rural…
* **L’égalité professionnelle femme-homme** avec des actions de type :
* Cartographie des outils/dispositifs en faveur de l’entrepreneuriat et de l’innovation
* Actions de sensibilisation dès le plus jeune âge (lycée) pour susciter des vocations (métiers de l’innovation)
* Création d’un réseau spécifique des femmes qui entreprennent à l’image de Corsican Business Woman
* L’accès à un financement spécifique semble diviser les interlocuteurs.

1. **Les enjeux transversaux**

*Enjeu 1. Favoriser l’égalité professionnelle femmes-hommes*

Voir supra

*Enjeu 2. Soutenir l’emploi et satisfaire la demande de travail des entreprises*

L’emploi est ici abordé sous l’angle de la formation. A ce sujet, un des interlocuteurs précisera que la mobilité reste un facteur bloquant pour avoir accès à la formation en milieu rural. Face à ce constat, l’interlocuteur préconise la mise en place de partenariats avec les EPCI, acteurs de la formation… pour favoriser son accès.

**L’ESS est également présentée comme un levier pour l’emploi en milieu rural.**

Enfin, s’agissant des actions dites prioritaires en matière d’emploi, on précisera qu’un certain nombre de dispositifs existent en faveur des publics dits fragiles, par le biais des politiques pour l’emploi. Ici, l’interlocuteur attire l’attention sur la nécessité de **garder les « talents »,** la main d’œuvre qualifiée en Corse, notamment en s’appuyant sur l’outil que représente l’alternance. **Une réflexion dans le cadre de la rétention des talents devrait être engagée :**

* Vers une prime au 1er emploi ?
* Vers une prime à l’emploi dans un secteur à soutenir ?

*Enjeu 3. Diversifier la structure productive de la Corse et réduire la dépendance extérieure*

Voir supra

1. **Les autres recommandations**

**Sensibiliser / former à la culture de l’innovation** : à ce sujet l’IUT proposera prochainement une formation dédiée